



Syndicat
des

Enseignants de l'Unsa

Un syndicat de la maternelle au lycée

SE-UNSA

16 rue J.Chatel, BP41
97461 SAINT-DENIS CEDEX
Tel : 0262 20 08 13
E-mail: 974@se-unsa.org



Consultez régulièrement le site du syndicat : <http://www.se-unsa974.org> les circulaires rectorales, les parutions importantes au BO et au JO , l'actualité juridique, l'actualité sur les retraites etc.....

FLASH n°16 bis 2016-2017 Jeudi 14 juin 2017 SE-UNSA 974

CP à 12

(Sous réserve d'évolution en fonction des circonstances)

Compte-rendu du groupe de travail organisée par le Rectorat en date du 13/06/17.

Les informations nous ont été apportées par l'IA-DAASEN.

La DSM et la DPEP étaient également présentes.

QUI?

Sont concernés **REP+**.

Les REP et HEP en sont exclus.

Le dispositif, comme son nom l'indique , se concentrera sur les CP.

COMBIEN ?

7 communes, 14 circonscriptions, 88 écoles, 331 CP potentiellement, mais au 13/06, 276 CP seront impactés. : **247 CP à 12 et 29 CP non dédoublés**

Communes: St Denis, Le Port, St Louis, St Pierre, St Benoît, St André, Ste Suzanne.

COMMENT ?

- **CP à 12 avec un.e enseignant.e** (locaux disponibles rendant les lieux de travail possibles dans des salles distinctes)

ex : 1CP à 24 sera installé dans 2 locaux distincts avec 1 enseignant.e pour chaque classe et 12 élèves par classe

- **CP à 24 avec deux enseignante.s** (locaux supplémentaires indisponibles)

ex : 1CP à 24 installé dans le même local mais avec 2 enseignants pour les 24 élèves

- Les doubles niveaux ne peuvent exister avec les CP (pas de CP/CE1, GS/CP etc.)

- Le seuil de chaque école sera préservé (24 en REP+ mais en conservant l'engagement de l'IA DAASEN de ne pas aller au delà de 23 en REP+)

- Des moyens seront donnés aux écoles pour pouvoir fonctionner avec la démultiplication des classes. Du personnel sera affecté en cas de besoin à la phase d'ajustement.

L'ajustement pourra se produire jusqu'à la rentrée scolaire (phase d'ajustement de début d'année).

AFFECTATION

- Le maître mot est le **VOLONTARIAT**

- **Tout maître.sse de l'école.**

Personne ne sera obligé de fonctionner dans un CP à 12, avec la limite que les enseignants sont affectés dans l'école et doivent se répartir les niveaux entre eux.

Un échange pourrait être fait dans la circonscription en cas de blocage ou de possibilité.

- Positionnement pour les CP à 12 : (Les priorités ne sont pas des obligations. Les prioritaires se positionnent en premier sur l'éventualité de travailler en CP à 12)

* Priorité 1 : les maîtres.ses de CP actuellement

* Priorité 2 : les PDMQDC

* Priorité 3 : les autres maîtres.ses de l'école

- Les **PDMQDC auront une Mesure de Carte Scolaire** (MCS) l'année scolaire suivante pour soit rester dans l'école, soit en changer. Les contours de cette MCS ne sont pas encore définis.

SUIVI

- Évaluation du dispositif CP à 12 : EVA diagnostique en début et en fin d'année, suivant les évaluations du dispositif PDMQDC existantes.

- Un plan de formation spécifique sera mis en place pour le suivi de l'équipe.

L'équipe du SE-Unsa

L'équipe du SE UNSA se tient à votre disposition pour vous apporter des informations complémentaires

Pour nous contacter :

Adresse mail : 974@se-uns.org

Fax : 0262 21 58 65

Pour un meilleur traitement de vos demandes veuillez rajouter : 1D- dans l'onglet « Objet » du mail
ex : 1D- Demande de renseignements xxxxxxxxx

Par téléphone:

Responsable 1^{er} degré : **Sonia LAPIERRE**

Secteur	Circonscriptions	Correspondant	N° de Téléphone
Ouest	Étang-Salé St Louis	LAPIERRE Sonia	06 92 63 36 99
	Port Possession St Paul 3	BOYER Luc	06 92 77 71 21
	St Paul 1 et 2 St Leu	TAURAN Véronique	06 92 64 95 67
Nord	St Denis Ste Marie	NIFAUT Maryse	06 92 63 29 42
Est	Bras-Panon St André Ste Suzanne	BIJOUX Brice	0692 63 28 09
	St Benoît	GENTY Thierry	0692 51 91 64
Sud	Tampon St Pierre	ROGER Erick	06 92 60 48 07
	Petite Ile St Joseph	FONTAINE Philibert	06 92 61 72 57
ASH		VERDIER Michèle	0692 70 38 62
Réseaux sociaux		JEAMBLU Sophie	0692 69 42 95